



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban Tél.: 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr



ANNEXE COUPE de France PROVENCAL et COUPE du PRESIDENT

ANNEE 2025

Mis à jour le 17 janvier 2025















Article 1 : Définition

La Coupe de France provençal est une compétition d'équipe Fédérale qui se joue en équipe composé d'au minimum une féminine.

Cette compétition se joue en éliminatoire direct en trois phases.

Une phase départementale qui détermine les équipes qui joueront la phase suivante.

Une phase de zones qui correspond à phase inter régionale afin de qualifier les équipes pour le tour suivant.

Une phase nationale avec regroupement des huit équipes

<u>Article 2 : Calendrier et fonctionnement de la phase départementale de la Coupe de France</u> provençal et de la Coupe du Président

Le club qui est tiré au sort en premier reçoit son adversaire. Le dernier tour est regroupé à une date fixe.

Le nombre d'équipes qui seront qualifiées pour le premier tour de zone est transmis par la Fédération au comité départementaux.

Coupe de France provençal

Les trois premiers tours se jouent à une date butoir.

Le quatrième tour est regroupé à une date fixe.

Les équipes perdantes au premier tour de la Coupe de France intègrent la Coupe du Président.

Coupe du Président

Les équipes perdantes au premier tour de la Coupe de France provençal jouent la Coupe du Président.

Article 3 : Modalités départementale

Les équipes qui sont qualifiées pour le premier tour de zone de l'année A bénéficieront d'une exemption du premier tour de l'année A+ 1.

Le vainqueur de la Coupe du Président bénéficie d'une exemption du premier de l'année A+ 1 sous réserve d'inscription.

Article 4 : Règlement de la Coupe de France provençal des clubs 2025/2026

Voir le lien suivant :

REGLEMENT COUPE DE FRANCE JEU PROVENCAL 2024 .pdf

Le Comité de pilotage CD pétanque et Jeu Provençal 82